

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Band: 21 (1994)
Heft: 5

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

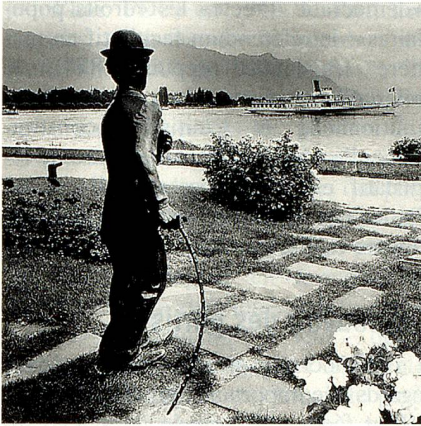
SOMMAIRE

Forum

Les partis politiques
Elections '95

4
7

Tourisme



Entre palmiers
et glaciers

10

Politique

Portrait du PRD

11

Page de couverture:

Le conseil national sera renouvelé le 22 octobre 1995. La grande Chambre de l'Assemblée fédérale siège depuis 1902 dans cette salle où se trouve la célèbre peinture de Charles Giron «Le berceau de la Confédération». (Photo RDZ)

I M P R E S S U M

La Revue Suisse, qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 21^e année en allemand, français, italien, anglais et en espagnol, en plus de 20 éditions régionales, avec un tirage total de plus de 300 000 exemplaires. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an.

Rédaction: René Lenzin (RL), Secrétariat des Suisses de l'étranger (responsable); Alice Baumann (AB), Bureau de presse Alice Baumann Conception; Pierre-André Tschanz (PAT), Radio Suisse Internationale; Giuseppe Rusconi (RUS), Rédacteur du Palais fédéral. Rédacteur des Communications officielles: Paul Andermatt (ANP), Service des Suisses de l'étranger, DFAE, CH-3003 Berne. Traduction: Michel Niquille.

Editeur/Siège de la rédaction/Publicité: Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, tél. +41 31 351 61 10, fax +41 31 351 61 50, CCP 30-6768-9. Impression: Buri Druck AG, CH-3001 Berne.

Il y a deux ans à peu près, les Suisses et Suissesses de l'étranger ont pu pour la première fois participer à des votations fédérales en votant par correspondance. Lors du deuxième scrutin déjà, il y a eu au programme l'adhésion très controversée de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE). Il n'est donc guère étonnant que le nombre des personnes inscrites dans les registres électoraux ait doublé de juillet à décembre 1992 pour atteindre le chiffre de 28 000 environ. Un an après l'extension des droits politiques, il y avait déjà quelque 40 000 personnes désireuses de pouvoir voter; entre-temps, ce chiffre a augmenté aux environs de 50 000 (à titre de comparaison: 8 des 26 cantons ont moins d'électeurs inscrits).

Malgré cette évolution réjouissante, il y a à l'étranger, mais surtout en Suisse, certaines personnes qui sont déçues de ce chiffre. Effectivement, cette proportion de plus de 12 pour cent d'inscrits peut à première vue paraître faible, mais il est prématuré de porter un jugement définitif. Beaucoup de citoyennes et de citoyens à l'étranger doivent commencer par étudier plus à fond les nouveaux droits qui leur ont été octroyés. A l'étranger, il est bien plus difficile d'obtenir des informations sur certains objets soumis au vote et sur le paysage politique qu'en Suisse. Cette remarque s'applique notamment aux pays lointains. En outre, un assez grand nombre de personnes renoncent sciemment au droit de vote, parce qu'elles ne savent aucune de nos langues nationales ou parce que les liens qu'elles ont avec la Suisse sont si distendus qu'elles ne pourraient pas participer à une décision d'une manière responsable. Et enfin, ce pourcentage, comparé au taux de participation parfois presque ridiculement faible en Suisse même, n'est pas si mauvais que cela.

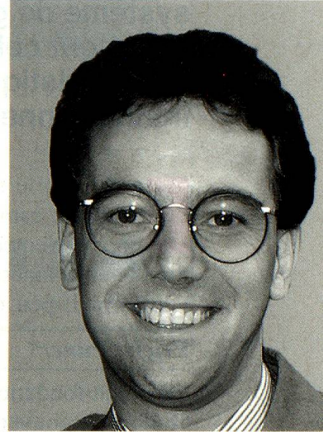
Mais tout cela ne veut pas dire que le nombre des citoyennes et citoyens inscrits ne doit pas continuer à augmenter. Bien au contraire. Si la Cinquième Suisse veut se faire entendre durablement par les milieux politiques, il faut absolument que ce pourcentage augmente. Par conséquent, ce-

lui qui ne s'est pas encore fait inscrire dans le registre électoral de sa commune d'origine – ou de son ancienne commune de domicile – devrait le faire dès que possible. Pour cela, vous pouvez utiliser la formule d'inscription qui se trouvait dans le dernier numéro de la «Revue Suisse» ou vous adresser à votre ambassade ou consulat de Suisse compétent.

En automne 1995, les personnes ayant le droit de vote qui vivent à l'étranger devront faire face au prochain grand défi politique: les élections au Parlement fédéral. La rédaction de la «Revue Suisse» est consciente de l'importance de ce scrutin; c'est pourquoi, dès le présent numéro, les élections seront un thème permanent.

Jusqu'aux élections, nous publierons un portrait des groupements représentés au Parlement, en commençant par un article de fond sur les partis dans la vie politique suisse. La place réservée aux différents partis correspondra à leur importance et à leur implantation dans les régions. A la fin, immédiatement avant les élections, nous publierons un tableau des différents partis et de leurs mots d'ordre. Grâce à cette série d'articles – qui sont détaillés, compte tenu de la place disponible – les personnes à l'étranger qui veulent voter recevront des informations de base qui leur seront utiles lorsqu'elles rempliront leur bulletin électoral.

Trois ans après la votation sur les nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA), nous connaissons donc le 22 octobre 1995 une autre première: la Cinquième Suisse participera aux élections. Si elle le fait en nombre suffisamment important, ce ne sera sans doute plus qu'une question de temps jusqu'à ce qu'une Suissesse ou un Suisse de l'étranger entre au Conseil national. En faisant usage du droit d'éligibilité, on aurait alors épuisé l'éventail complet des droits politiques.



René Lenzin

René Lenzin